

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

## SÉANCE DU 19 MAI 2022

L' an deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 21 avril 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 20 présents à la séance.

### PRESENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE (à partir du point n°2), M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN (à partir du point n°8), M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX (à partir du point n°2), M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Martine VAN WENT, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, Mme Caroline BASTIDE, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY (à partir du point n°2), Mme Marlène DA SILVA (à partir du point n°2), M. Amaël PILVEN (à partir du point n°9), M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, Mme Lucile GASBER-AAD, M. Denis MORON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

### AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Christophe SCIBERRAS donne procuration à M. Thierno-B NDIAYE, Mme Pascale FLAMANT donne procuration à Mme Anne TEXIER (pour le point n°1), Mme Françoise RUSSO-MARIE donne procuration à Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR donne procuration à M. Olivier HUBERT, M. Franck-Eric MOREL donne procuration à M. Vincent DECOUX, M. Christophe CHABOUD donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Muriel COHEN donne procuration à Mme Caroline BASTIDE, Mme Nadia IDORANE donne procuration à M. Arthur BEAUREPAIRE (pour le point n° 1 et à partir du point n°9)

### ETAIT EXCUSEE :

Mme Dominique BLANCHET

### ETAIENT ABSENTS :

Mme Emilie BOZIO-MADE (jusqu'au point n°1), Mme Assunta MESMIN (jusqu'au point n°7), Mme Pascale PARPEX (jusqu'au point n°1), Mme Chloé DUCHAUSSOY (jusqu'au point n°1), Mme Marlène DA SILVA (jusqu'au point n°1), M. Amaël PILVEN (jusqu'au point n°8)

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Thierno-B NDIAYE a été désigné secrétaire de séance.

Hôtel de Ville

54, Grande Rue

BP 76

92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10

📠 01 75 19 41 20

✉ [mairie@ville-sevres.fr](mailto:mairie@ville-sevres.fr)

🌐 [www.sevres.fr](http://www.sevres.fr)

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2022.

Rapporteur : M. de LA RONCIÈRE

#### **AFFAIRES FINANCIERES – COMMERCE LOCAL**

2. Exploitation du marché forain de la Ville de Sèvres - Concession de service public- Approbation du choix du concessionnaire et autorisation donnée au Maire pour signer le contrat correspondant

Rapporteur : Mme TEXIER

3. Attribution de subventions à des associations.

Rapporteur : Mme SANCHO

#### **AFFAIRES SCOLAIRES, PETITE ENFANCE**

4. Régularisations des factures familles et remises gracieuses de créances.

Rapporteur : Mme TEXIER

5. Conventions avec la Caisse d'allocations familiales relatives à la Prestation de service unique (Psu) et les bonus "mixité sociale" et "inclusion handicap".

Rapporteur : Mme BOMPAIRE

#### **LOGEMENT**

6. Convention avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine relative au Fonds de Solidarité pour le Logement 2022.

Rapporteur : Mme BOMPAIRE

## **INTERCOMMUNALITE**

7. Révision tarifaire du parc de stationnement d'intérêt municipal

Rapporteur : M. de LA RONCIÈRE

8. Rapport annuel au Conseil Municipal sur l'activité du Syndicat Intercommunal, SICESS, pour l'exercice 2020.

Rapporteur : M. de LA RONCIÈRE

## **ENVIRONNEMENT**

9. Développement Durable - Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt «Inventaires écologiques métropolitains» de la Métropole du Grand Paris.

Rapporteur : Mme FLAMANT

## **ADMINISTRATION COMMUNALE, DEMOCRATIE LOCALE ET RESSOURCES HUMAINES**

10. Vœu pour la dénomination de l'école maternelle Goéland et Pingouin.

Rapporteur : M. de LA RONCIÈRE

11. Personnel communal - Créations et suppressions d'emplois.

Rapporteur : M. de LA RONCIÈRE

12. Compte-rendu de la délégation au Maire.

Rapporteur : Mme TEXIER

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 19 MAI 2022 à 18 h 00**

L'appel nominal étant effectué et le quorum étant atteint, Monsieur le Maire se réjouit de tenir à nouveau le Conseil municipal à la mairie, plus de deux ans après mars 2020. Il remercie les collègues qui ont pris des risques pour être présents. Il cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ souhaite rendre hommage à Denise MORHANGE décédée il y a quelques jours et enterrée au cimetière de Sèvres. Obligée de se cacher pendant la guerre, elle a sauvé sa jeune nièce alors qu'une partie de sa famille était arrêtée. Après la guerre, elle s'est inscrite en études d'histoire, sortant major de sa promotion pour l'agrégation d'histoire. Elle a enseigné essentiellement au lycée de Sèvres, tout en exerçant des fonctions de conseillère municipale et de maire adjointe sous la mandature de Georges LENORMAND, maire communiste de 1971 à 1978 puis sous celle de Roger FAJNZYLBERG de 1978 à 1983. Elle a été adjointe en charge des affaires scolaires aux côtés de Renée BORGE. À l'initiative de l'Action socialiste, Denise MORHANGE est restée une militante socialiste jusqu'à récemment. Elle était également connue pour son engagement au Secours populaire.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ souhaite rendre à cette femme qui s'est investie pendant de nombreuses années dans la commune en tant qu'élue, enseignante et membre de la vie associative et politique.

Monsieur le Maire note que l'ensemble du Conseil se joint à cet hommage pour une personne engagée et dévouée pour le bien commun.

Il propose ensuite d'aborder l'ordre du jour.

\*\*\*

\*

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2022.**

**Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE**

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles questions relatives au procès-verbal.

Devant l'absence d'interventions, il soumet la délibération aux voix.

**Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2022 est adoptée, à l'unanimité.**

## **AFFAIRES FINANCIERES, COMMERCE LOCAL**

### **2°) Exploitation du marché forain de la Ville de Sèvres - Concession de service public - Approbation du choix du concessionnaire et autorisation donnée au Maire pour signer le contrat correspondant.**

**Rapporteur : Madame TEXIER**

Madame TEXIER rappelle que l'exploitation du marché forain de la Ville de Sèvres est déléguée sous la forme d'une concession de service public. Cette délégation a notamment été reconduite en novembre 2021, confirmant l'avis favorable rendu par la commission consultative des services publics locaux qui avait été saisie à cet effet, pour se prononcer sur le principe d'une concession de service public.

L'actuel titulaire de cette concession est le Comptoir des marchés depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017. Le contrat conclu pour une durée de cinq ans arrive à échéance le 1<sup>er</sup> juillet prochain. À cette occasion, Madame TEXIER indique que le marché fonctionne bien.

La jeune société Comptoir des marchés avait été choisie pour son dynamisme et pour ses idées pour assurer de nouvelles animations sur le marché. Elle a été relativement efficace pour le recrutement de commerçants, passant de 22 en 2017 à 24 aujourd'hui.

La procédure pour la consultation dans le cadre d'une délégation de service public est assez formelle. Plusieurs commissions sont saisies avant l'approbation par le Conseil municipal sur cette concession de service public. L'appel à concurrence est paru début décembre 2021. Quatre sociétés référentes dans le domaine ont répondu : Mandon Somarep, EGS, Dadoun père et fils, le Comptoir des marchés.

La commission de délégation de service public s'est réunie mi-février pour analyser les différentes candidatures et procéder au classement des offres. Elle a retenu deux candidatures concernant EGS et Dadoun père et fils, lesquelles ont été auditionnées dans le cadre des négociations et de précision de leurs offres. Ces deux sociétés sont arrivées premières sur les quatre critères de choix :

- la redevance du concessionnaire à la Ville, sachant que le tri des déchets incombe à la Ville
- l'amélioration de la commercialité du marché, la mise en place d'animations et la capacité de recrutement de commerçants
- les mesures en matière d'environnement et de développement durable (nettoyage, gestion globale du marché)
- les moyens techniques et humains mis en œuvre pour assurer l'exploitation du marché.

Les auditions ont confirmé le fait que ces deux acteurs de référence répondaient parfaitement au cahier des charges et savaient défendre leur dossier sur les différents points. Ces deux sociétés de qualité équivalente sont par ailleurs titulaires de concessions de délégation de service public dans l'Est et dans l'Ouest parisien. Le choix s'est porté sur la société proposant la redevance la plus élevée : 80 000 euros pour EGS contre 65 000 euros pour Dadoun père et fils. EGS a une confiance très importante sur sa capacité à recruter et à compléter les emplacements actuellement vacants du marché, ce qui lui permettra à la fois de verser cette redevance et d'avoir un compte d'exploitation favorable.

La candidature d'EGS est proposée au Conseil municipal pour l'exploitation du marché Saint-Romain de Sèvres à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Monsieur le Maire note que les conseillers ont eu communication de nombreux documents : rapport de présentation, projet de délibération, Procès-verbal de la commission de délégation de

service public, rapport d'analyse des quatre offres, rapport d'analyse des deux offres retenues pour les négociations, projet de contrat, règlement et plan du marché.

Madame TEXIER ajoute que le prestataire actuel présentait également une bonne candidature, classée en troisième position.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ s'enquiert du calendrier de transition d'un prestataire à l'autre.

Madame TEXIER répond que la prise en main officielle se produira le 1<sup>er</sup> juillet après six semaines de transition avec l'actuel titulaire, lequel exploite jusqu'au terme du contrat. Elle se dit confiante sur ce changement. Les commerçants du marché en seront officiellement informés dès le lendemain, après le vote du Conseil municipal.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ s'enquiert d'un éventuel délai à respecter pour permettre aux sociétés non retenues de faire appel.

Monsieur le Maire note que, le lendemain, une communication orale sur les décisions du Conseil sera faite. Il se dit confiant sur l'avenir.

Il ajoute que la Ville a émis un nouvel appel d'offres pour la collecte triée, dont le coût a augmenté de +168 %. Le coût annuel de collecte s'établira à 97 000 euros en 2023 pour une collecte en triflux (emballage, distinct de l'alimentaire, distinct du résiduel), soit un surcoût de 61 000 euros. La redevance attendue de 80 000 euros ne couvre pas ces frais, mais l'objectif est que le marché offre la commercialité la plus forte possible.

Monsieur le Maire précise que la collecte triée n'était pas une obligation. Cette mesure traduit bien l'engagement de la Ville pour s'emparer sérieusement des questions environnementales, notamment en matière de déchets.

En l'absence d'autres interventions, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

**La délibération n°2 est adoptée, à l'unanimité.**

### **3°) Attribution de subventions à des associations.**

**Rapporteur : Madame SANCHO**

Madame SANCHO rappelle que, le 14 avril dernier, dans le cadre de l'application du décret du 31 décembre 2021 sous la responsabilité du Premier ministre, le Conseil municipal a attribué une subvention à 44 associations qui avaient fait parvenir à la Ville leur contrat d'engagement républicain (CER) signé, y compris la Croix rouge, association reconnue d'utilité publique (ARUP). Ces subventions d'un montant de 913 955 euros ont été entérinées. Ensuite, les relances ont été poursuivies auprès des 31 associations restantes ayant une subvention, afin d'obtenir les CER manquants ou les décrets de parution au Journal officiel pour trois d'entre elles, entérinant leur reconnaissance d'intérêt public.

À date, la Ville a reçu l'ensemble des 31 documents manquants. Le Conseil municipal doit se prononcer sur 28 associations, les CER de GEM les Amis des 4 communes, APEI et Éclaireurs et éclaireuses unionistes de France ayant été reçus tardivement. Ceux-ci seront présentés lors du Conseil municipal de juin prochain.

Madame SANCHO précise qu'aucun commentaire ni désaccord n'a été reçu de la part des associations quant à la signature des contrats d'engagement républicain. Le délai d'obtention a été

essentiellement dû à la difficulté pour contacter certaines associations qui ne disposent pas de personnel administratif à demeure.

En conclusion, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder les subventions telles qu'individualisées dans le tableau annexé à la délibération pour un montant de 65 082 euros et d'autoriser le maire à signer les pièces afférentes.

En l'absence d'interventions, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

**La délibération n°3 est adoptée, à l'unanimité.**

## **AFFAIRES SCOLAIRES, PETITE ENFANCE**

### **4°) Régularisations des factures familles et remises gracieuses de créances. Rapporteur : Madame TEXIER**

Madame TEXIER fait état d'une régularisation pour un montant de 156,53 euros concernant une famille et d'une remise gracieuse de 257,65 euros pour une famille partie à l'étranger depuis plus de deux ans qui ne s'était pas désinscrite de ses forfaits. Il est proposé d'annuler ses factures et pénalités de retard.

En l'absence d'interventions, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

**La délibération n°4 est adoptée, à l'unanimité.**

### **5°) Conventions avec la Caisse d'allocations familiales relatives à la Prestation de service unique (PSU) et les bonus « mixité sociale » et « inclusion handicap ». Rapporteur : Madame BOMPAIRE**

Madame BOMPAIRE rappelle que la Caisse d'allocations familiales est un financeur important des établissements d'accueil du jeune enfant de 3 à 11 ans. La prestation sociale mise en place en 2002 et renouvelée tous les quatre ans permet un plus grand accompagnement des familles en situation difficile ou pour les enfants porteurs de handicaps. Il s'agit également de faire évoluer monenfant.fr et de participer à l'enquête dématérialisée et anonyme qui précise les caractéristiques des familles afin de les accueillir de la façon la plus proche de leurs besoins.

La subvention s'établissait à 1 419 761 euros en 2019, à 804 647 euros en 2020 compte tenu de la crise sanitaire avec une aide exceptionnelle de 566 106 euros. En 2021, elle s'élevait à 1 919 069 euros avec une aide exceptionnelle. En 2022, elle s'établit à 1 365 875 euros.

L'accueil d'enfants en difficulté familiale ou porteurs de handicaps a concerné 6 enfants porteurs de handicaps en 2019, 5 en 2020, 1 en 2021 et 5 en 2022. Un accueil pour la mixité sociale concerne 109 familles en 2019, 98 en 2020 et 82 en 2021. Les familles sont facturées moins de 1 euro.

Il est proposé de voter la convention avec la Caisse d'allocations familiales.

En l'absence d'interventions, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

**La délibération n°5 est adoptée, à l'unanimité.**

## **LOGEMENT**

### **6°) Convention avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine relative au Fonds de Solidarité pour le Logement 2022.**

**Rapporteur : Madame BOMPAIRE**

Madame BOMPAIRE rappelle l'importance du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour le maintien dans les lieux de beaucoup de familles en situation difficile. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la nouvelle convention avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine qui fixe à 5 174,27 euros la participation de la Ville au financement du FSL au titre des mesures relatives à l'accès, au maintien et à l'accompagnement social lié au logement et au titre des aides aux impayés d'énergie pour l'année 2022.

Au cours de l'année 2021, 60 aides ont été accordées pour un montant de 31 454 euros au titre de l'accès dans les lieux. 30 aides ont été accordées pour un montant de 40 649 euros au titre du maintien dans les lieux.

En l'absence d'interventions, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

**La délibération n°6 est adoptée, à l'unanimité.**

## **INTERCOMMUNALITE**

### **7°) Révision tarifaire du parc de stationnement d'intérêt municipal.**

**Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE**

Monsieur le Maire explique que le parc de stationnement du 6/8 rue Troyon est singulier dans le patrimoine des parcs de stationnement de Sèvres, car il fonctionne exclusivement par abonnement à la différence de tous les autres qui proposent une tarification mixte (tarif horaire et abonnement). Il s'agit d'aligner le niveau tarifaire pour les entreprises des berges de Seine (Meudon sur Seine, Sèvres) sur ce qui est pratiqué à proximité. Une nouvelle grille tarifaire est proposée avec les forfaits pour les non-résidents de 40 euros la semaine, 100 euros le mois, 280 euros le trimestre ou 1 000 euros l'année. Pour les professionnels de proximité ou les sévriens, un tarif est proposé de 750 euros pour l'année contre 732 euros actuellement. Un tarif serait également appliqué pour les motos.

Monsieur JAFF demande comment se justifie l'augmentation des tarifs.

Monsieur le Maire note que l'augmentation concerne seulement le parking Troyon. Les tarifs de stationnement ont également changé au mois d'avril, notamment avec l'introduction d'une demi-heure gratuite par jour sur toutes les places de stationnement, une heure gratuite entre 13 et 14 heures ainsi qu'une heure le samedi matin dans les parkings couverts. L'introduction de gratuité a été proposée en conseil de territoire de GPSO qui gère les stationnements.

Le parc Troyon n'est pas mixte. Sa tarification est augmentée pour s'aligner sur celle des voisins immédiats des entreprises situées le long de la Seine.

En l'absence d'autres interventions, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

**La délibération n°7 est adoptée, à la majorité avec 2 votes contre : M. DUPLEX, M. JAFF et 1 abstention : Mme GASBER-AAD.**



**8°) Rapport annuel au Conseil Municipal sur l'activité du Syndicat Intercommunal, SICESS, pour l'exercice 2020.**

**Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE**

Monsieur le Maire propose de présenter un point d'étape sur la maison de santé. Ce projet est porté depuis 2017 ou 2018 par une association regroupant essentiellement des médecins urgentistes. Le permis d'aménagement intérieur a été délivré il y a un an. L'association essaie maintenant de collecter des subventions, notamment auprès de l'Agence régionale de santé (ARS). Un premier rendez-vous de passage en commission pour l'attribution de la subvention prévu en février 2022 n'a pas pu avoir lieu et a été reporté en avril. Un nouveau passage en commission est fixé en juin pour des questions administratives. Une réunion s'est tenue la semaine dernière en mairie avec Mme BOZIO-MADE, adjointe à la santé, le directeur de l'hôpital des Quatre villes, des représentants de la Direction départementale chargée des questions de santé, une représentante de l'ARS afin de permettre le passage du dossier à la commission de juin dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire fait état d'une grande complexité administrative. Néanmoins, à terme, ce projet concernerait pour la Ville des médecins référents ainsi que des médecins urgentistes, une sage-femme, une kinésithérapeute, soit une douzaine de professionnels de santé.

Il rappelle que le SICESS a fait en sorte de rendre accessibles tous les abords du pied d'immeuble de l'hôpital il y a environ deux ans. Pour mener ces travaux à bien, il avait contracté un emprunt.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER remercie Monsieur le Maire pour son information. Elle demande si d'autres subventions ont été demandées ou accordées pour le projet. Elle souhaite également connaître le rôle du SICESS, hormis pour les aménagements qui ont été réalisés pour l'accessibilité.

Monsieur le Maire note que l'association des professionnels de santé a également demandé une subvention au Conseil régional d'Île-de-France, lequel conditionne le seul examen de la demande à un accord de l'ARS. Aucune autre subvention n'est demandée au SICESS à ce stade. Selon les décisions de l'ARS, la possibilité d'inclure des équipements pourra être étudiée, si le SICESS en a la capacité juridique.

**Le Conseil municipal prend acte de la délibération n°8.**

## **ENVIRONNEMENT**

**9°) Développement Durable - Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Inventaires écologiques métropolitains » de la Métropole du Grand Paris.**

**Rapporteur : Madame FLAMANT**

Madame FLAMANT rappelle la démarche initiée en 2021 d'inventaire des oiseaux sur Sèvres avec un ornithologue, Monsieur CHAUVIN. Cette mesure a donné lieu à un beau document d'information, à l'installation de nichoirs et à une balade urbaine. En décembre 2021, le Conseil municipal a également voté le principe de l'inscription au contrat Eau trame verte et bleue d'un atlas communal de la biodiversité qui ouvrirait des possibilités de financement par l'Agence de l'eau, la Région et la Métropole du Grand Paris (MGP). Enfin, un budget de 35 000 euros a été voté au budget primitif pour mener à bien cet atlas.

Depuis le dernier conseil municipal, la MGP a lancé un appel à manifestation d'intérêt à destination des communes. Les communes lauréates bénéficieront d'un accompagnement d'un bureau

d'étude présélectionné par la MGP et financé jusqu'à 15 000 euros. Sèvres a souhaité candidater à cet appel à manifestation d'intérêt, ce qui sécuriserait la qualité scientifique des travaux qu'elle comptait réaliser dans le cadre de l'atlas. Cela lui permettrait également de se concentrer en parallèle sur toute la démarche citoyenne qu'elle compte engager pour sensibiliser la population et notamment les jeunes.

La date limite de dépôt des dossiers étant fixée au 20 avril, la Ville a déposé son dossier sous réserve d'approbation du Conseil ce jour. L'appel à manifestation d'intérêt par la MGP s'inscrit dans un travail d'inventaire qu'elle a conduit au cours des dernières années, sur la faune et la flore sur le territoire métropolitain. Les travaux d'inventaire dans les communes qui débuteraient à partir d'octobre prochain seraient une forme d'approfondissement de cet inventaire métropolitain.

Madame FLAMANT présente un diaporama sur le sujet. Près d'un million de données ont été engrangées sur l'ensemble de la métropole, permettant d'identifier près de 1 400 espèces végétales, 2 500 espèces animales. Elle précise que 80 % des espèces végétales dépendent de la pollinisation, trois quarts de l'environnement terrestre ont été sévèrement altérés par l'action humaine et de nombreuses espèces sont menacées par le changement climatique.

Ont été identifiées à Sèvres un certain nombre d'espèces particulières, 277 espèces végétales et 83 espèces animales, une trentaine d'espèces d'oiseaux, huit espèces dites assez communes, quinze espèces rares à très rares. La Ville espère travailler plus en profondeur ce travail d'inventaire dans le cadre de cet appel à manifestations d'intérêt.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER salue l'intérêt de l'exposé. Elle se demande si cette demande de subvention n'est pas identique à la demande de financement de 35 000 euros auprès de l'Agence de l'eau pour un projet du même montant pour la mise en œuvre d'un atlas de la biodiversité à Sèvres avec une demande de financement.

Madame FLAMANT convient que, sous des noms différents, il s'agit du même type de production finale. Les financements dans le cadre du contrat Eau trame verte et bleue ne sont pas certains. Si la Ville est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt, elle aura *a minima* la prise en charge des travaux dits scientifiques et il lui restera à conduire une démarche de sensibilisation et de participation citoyenne, ce qui continuera d'émerger au contrat Eau trame verte et bleue. La MGP finance également ce contrat. Si la Ville n'est pas retenue dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt, elle pourra inclure la totalité des travaux au contrat. Par ailleurs, l'appel à manifestation d'intérêt propose un accompagnement de grande qualité, ce qui est très sécurisant.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MORON.

Monsieur MORON note que la conférence ChangeNOW a présenté beaucoup d'innovations et d'évolutions sur la façon de réaliser des atlas de biodiversité. Il peut être intéressant pour la Ville de Sèvres de se renseigner sur ces possibilités.

En l'absence d'autres interventions, Monsieur le Maire met la délibération au vote.

**La délibération n°9 est adoptée, à l'unanimité.**

## ADMINISTRATION COMMUNALE, DEMOCRATIE LOCALE ET RESSOURCES HUMAINES

### 10°) Vœu pour la dénomination de l'école maternelle Goéland et Pingouin. Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE

Monsieur le Maire rappelle que Pingouin et Goéland étaient les noms protecteurs donnés respectivement à Roger HAGNAUER et Yvonne HAGNAUER durant la guerre, enseignants à la Maison des enfants de Sèvres. Cette école se trouvait à l'endroit de l'actuelle maternelle Croix Bosset. L'ensemble du Conseil municipal s'est entendu sur un vœu relatif à une nouvelle dénomination de cette école, à savoir l'école Goéland et Pingouin.

Il est proposé au Conseil municipal de voter la délibération comprenant ce vœu, afin de conduire les démarches avec l'inspectrice académique et avec le conseil d'école pour obtenir un accord de la communauté éducative sur cette nouvelle dénomination de l'école maternelle Croix Bosset.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER souhaite rappeler qui furent Roger et Yvonne HAGNAUER et pourquoi le Conseil municipal souhaite leur rendre hommage. Yvonne et Roger HAGNAUER étaient des enseignants. En 1941, ils fondent la Maison des enfants de Sèvres. Sous couvert du Secours national, une organisation vichyste, ils y accueillent des orphelins de guerre, des enfants et des adultes juifs, des réfractaires au Service du travail obligatoire, des résistants et des étrangers, tout en sachant pertinemment qu'ils risquent une arrestation, la déportation et la mort.

La Maison des enfants de Sèvres était située dans un ancien couvent sur la parcelle de l'actuelle école maternelle Croix Bosset. À la fin des années 1950, l'école a déménagé à Meudon pour des locaux plus grands et a accueilli jusque dans les années 1970 des enfants de familles en grande difficulté.

En 1974, Yvonne a été reconnue Juste parmi les nations. Néanmoins, la reconnaissance locale de l'action des HAGNAUER a pris du temps. Ce n'est que grâce à l'action de l'association des anciens élèves que la Ville de Sèvres a posé en 2006 une plaque commémorative au 14 rue Croix Bosset, puis une autre à l'entrée de l'école élémentaire.

Madame CANDELIER rappelle avoir proposé en 2011 puis en 2015 au Conseil municipal de donner un nom de lieu en hommage à Yvonne HAGNAUER. D'autres propositions ont été retenues par le Conseil. Lors du Conseil du 25 novembre dernier, suite à la projection du film Pingouin, Goéland et leurs 500 petits de Michel LECLERC, Madame CANDELIER avait porté au nom de son groupe la proposition de donner le nom HAGNAUER aux écoles Croix Bosset.

Madame CANDELIER ajoute que la Ville de Nantes a proposé à ses citoyens de choisir un nom féminin pour deux nouvelles écoles qui ouvriront en septembre. Dans le choix de six noms de femmes se trouve celui de Yvonne HAGNAUER, ce qui confirme peu à peu la reconnaissance de cette personnalité dans le pays.

Une situation de compromis apparaît avec une proposition de dénomination Goéland et Pingouin pour l'école maternelle. C'étaient les totems choisis par Yvonne et Roger. L'ensemble des adultes travaillant dans la Maison des enfants en étaient dotés, afin de mieux faire accepter par les enfants leur changement de nom et de prénom pour échapper aux arrestations.

Madame CANDELIER note que, si les consultations à mener par Monsieur le Maire avec l'Éducation nationale et le Conseil d'école sont positives, un lieu pourra enfin être consacré à la

mémoire d'Yvonne et Roger HAGNAUER. Une plaque explicative devra renseigner les parents et les enfants sur cette histoire locale. En outre, cette action permettra de ne jamais oublier ce qu'est le fascisme, ce qu'a été le régime du maréchal Pétain, ce que fut la Shoah et surtout de se souvenir que certains ont eu à l'époque le courage de s'opposer et de résister.

Madame CANDELIER fait part de l'enthousiasme de son groupe face à la solution intelligente qui a été trouvée, qui va permettre de perpétuer ce souvenir et qui contente aussi l'association des anciens. Elle votera pour la délibération.

Monsieur le Maire ajoute qu'Yvonne HAGNAUER est d'origine bretonne et que Roger est un juif alsacien. Il devient communiste après la Révolution russe avant de se rapprocher des trotskystes. Tous deux sont instituteurs, militants syndicalistes au début des années 1920. Yvonne se passionne pour les pédagogies nouvelles, en particulier celle d'Ovide Decroly. Roger est l'un des piliers du mouvement anarchosindicaliste. Ils se marient en 1925. Pacifistes au début de la guerre et signataires aux côtés de Giono du tract Paix immédiate, ils sont radiés de l'Éducation nationale en septembre 1939 pour « antipatriotisme ». C'est alors que Roger trouve un poste au Secours national, sous l'égide du maréchal Pétain.

Selon Monsieur le Maire, cette décision de donner un nom de l'espace public en rendant hommage à Yvonne et Roger HAGNAUER était partagée par tous. Il se réjouit de voir qu'une unanimité a été trouvée au fil des Conseils pour désigner ce lieu, après avoir consulté les anciens de la Maison des enfants de Sèvres.

Il met la délibération aux voix.

**La délibération n°10 est adoptée, à l'unanimité.**

#### **11°) Personnel communal - Créations et suppressions d'emplois.**

**Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE**

Monsieur le Maire propose la création de six postes pour des recrutements et la suppression de cinq postes.

En l'absence d'interventions, il met la délibération au vote.

**La délibération n°11 est adoptée, à l'unanimité.**

\*\*\*

\*

Monsieur le Maire évoque le temps d'attente pour disposer de nouveaux passeports ou cartes d'identité. Ce point n'est pas particulier à Sèvres. La tendance nationale de février 2021 à février 2022 s'établit à +56 %. Dans les Hauts-de-Seine, elle est de +72 % et à Sèvres de +80 %. Les causes de l'augmentation sont doubles. D'une part, certaines personnes ont seulement pris conscience après le confinement de l'expiration de leur carte d'identité ou passeport et de la nécessité de refaire ces documents. D'autre part, suite au confinement, les demandes de voyage semblent plus nombreuses.

À Sèvres, le délai de rendez-vous est de 91 jours. Par ailleurs, ces rendez-vous ne sont pas réservés aux sévriens ; au niveau national, il n'y a pas de critère d'habitat. Pour répondre à cet engorgement, la Ville a doublé ses créneaux de rendez-vous jusqu'aux grandes vacances, passant ainsi de moins d'une centaine à 192 rendez-vous hebdomadaires. Sur ces rendez-vous, il y a 22 % de

non-sévriens.

Monsieur le Maire ajoute que l'engorgement se situe non seulement dans les mairies, mais également dans les services d'imprimerie de l'État. Le délai de fabrication est étendu à un mois. Des mesures spécifiques tendent d'être prises dans chaque ville de France.

Monsieur FORTIN demande si de nombreux rendez-vous ne sont pas honorés, supposant que certaines personnes multiplient les rendez-vous dans plusieurs villes.

Monsieur le Maire confirme qu'un certain nombre de rendez-vous ne sont pas honorés. Il cède la parole à Monsieur JAFF.

Monsieur JAFF s'enquiert d'une visibilité de la situation à l'avenir.

Monsieur le Maire espère que le retard va se résorber progressivement en doublant le nombre de créneaux, sans savoir à quel terme.

\*\*\*

\*

**12°) Compte rendu de la délégation au Maire.  
Rapporteur : Madame TEXIER**

En l'absence d'interventions, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

**Le Conseil municipal prend acte.**

\*\*\*

\*

Monsieur le Maire cède la parole à Madame GASBER-AAD pour une première question orale.

Madame GASBER-AAD indique avoir envoyé sa question par mail fin mars et n'avoir reçu aucune réponse à ce jour. Cela concerne le quartier de la place du Théâtre. Suite à des sollicitations, elle avait relevé des problèmes relatifs aux bus.

*« Est-ce que quelque chose a été fait pour améliorer la situation suite aux arrêts de régulation ? Une promesse avait été faite.*

*Par ailleurs, de nouvelles problématiques plus urgentes sont apparues, de sécurité aux abords de l'espace de la galerie du Théâtre. Malgré les nombreuses sollicitations de la mairie, du commissariat et même l'intervention de la BAC depuis l'automne, des attroupements avec deal de stupéfiants auraient lieu régulièrement devant la grille d'entrée de l'espace Midrin, au niveau de l'ancienne pharmacie, et le long du mur menant au Relais sévrien. Ces rassemblements sont bruyants et réuniraient plusieurs dizaines de personnes.*

*La sécurisation de l'espace avec caméras et fermeture en soirée jusqu'au matin n'a fait que déplacer le problème des attroupements nocturnes. Il s'agit donc aujourd'hui bien plus d'un projet de réaménagement de cet espace extérieur qui pourrait être envisagé, ce qui a apparemment été évoqué avec vos services. Pouvez-vous préciser ce qui est envisagé à ce jour et quelles sont les prochaines échéances ?*

*Se pose également la question de quels moyens sont aujourd'hui mis en œuvre avec la police,*

*mais aussi peut-être des actions plus locales avec les jeunes. À quelle fréquence les concertations sont-elles mises en place avec la mairie ? Que pouvons-nous mettre en place pour ces jeunes, pour qu'ils se retrouvent ou se divertissent en soirée ? Nous manquons d'endroits pour ces jeunes. Ce n'est pas le seul endroit où il y a des fréquentations nocturnes : quartier de Brimbordon, quartier Danton, etc. Nos jeunes n'ont pas vraiment d'endroits pour se retrouver. Est-ce qu'une réflexion a été démarrée ? Des associations sont impliquées, notamment Action jeunes, avec qui j'ai échangé mardi soir.*

*Ce sont plusieurs questions, mais j'attends toujours des réponses. Merci. »*

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur FORTIN pour une réponse.

Monsieur FORTIN s'excuse pour l'absence de réponse à la lettre de Mme GASBER-AAD. À tort, la Ville a attendu un élément pour compléter son projet de réponse au lieu de répondre immédiatement sur les informations connues. Il souhaite d'autant plus apporter une réponse précise sur les différents points soulevés.

Concernant les nuisances afférentes à l'arrêt de bus, Monsieur le Maire est intervenu via GPSO auprès des transporteurs afin que des consignes soient effectuées auprès des conducteurs. À ce jour, GPSO a constaté que les bus de la ligne 469 ne stationnent plus au niveau de l'arrêt place du Théâtre. Concernant la ligne 426, dont la gestion est assurée par un autre exploitant, les consignes ont été à nouveau transmises suite à la première sollicitation de la Ville.

Concernant la sécurisation des abords de l'espace Midrin, la Ville est intervenue auprès de la copropriété de la galerie du Théâtre, puisqu'il s'agit d'un secteur privé, afin qu'elle puisse engager les actions nécessaires pour sécuriser le site. Dans un premier temps, la copropriété a installé une caméra de vidéoprotection au niveau du local de l'ancienne pharmacie. De plus, lors de l'assemblée générale de la copropriété qui va se tenir le 10 juin prochain, seront votés les aménagements suivants :

- la suppression de l'escalier en colimaçon et de la plateforme attenante (22 000 euros)
- la neutralisation du couloir menant au Relais sévrien (5 000 euros)
- l'installation d'un portail sur l'espace à l'entrée du 62 bis, rue des Binelles avec contrôle d'accès par digicode (25 000 euros).

Ces travaux permettront de lutter contre les nuisances afférentes aux regroupements de personnes sur l'ensemble de la copropriété.

Par ailleurs, le commissariat de Sèvres ne manque pas d'intervenir sur site lorsqu'il est sollicité par les riverains. La Ville rappelle régulièrement, lors de ses échanges avec les habitants, qu'en cas de troubles à l'ordre public, il est primordial de contacter directement et en temps réel la police nationale qui est seule habilitée à faire cesser les nuisances.

Enfin, concernant Action jeunes, les différents services municipaux (l'Esc@le, le service prévention sécurité) échangent et travaillent régulièrement dans une logique de partenariat (chantiers éducatifs, semaine de découverte de la conduite automobile, etc.) avec cette association qui est un acteur majeur auprès de la jeunesse sévrienne et qui, en 2022, suit 80 jeunes en difficulté.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ pour une deuxième question orale.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ en donne lecture.

*« Il y a quelques années au 38 rue des Caves, se trouvaient les locaux de la crèche familiale. Des enfants y étaient accueillis avec leurs assistantes maternelles. Ces locaux ne sont plus occupés par la crèche. Pourriez-vous me confirmer que ces locaux appartiennent à la Ville ? Actuellement, des associations recherchent des locaux. Cela pourrait être une solution. Ou ces locaux pourraient aussi être transformés en logements.*

*Existe-t-il des obstacles pour leur trouver une nouvelle destination ? Existe-t-il un projet pour ces locaux ? Merci. »*

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur HUBERT pour réponse.

Monsieur HUBERT répond que les locaux appartenant à la Ville au 38 rue des Caves ont effectivement accueilli successivement la crèche familiale Aurore, puis l'activité des services administratifs de la SEMI-Sèvres qui a quitté les lieux, il y a quelques années. La Ville a un temps mené un travail et des études sur l'accessibilité et l'acceptation par les habitants pour accueillir un projet de crèche bilingue qui avait été présenté à la Ville par un opérateur privé, lequel n'a finalement pas souhaité donner suite.

Ces locaux font partie d'une copropriété dont le règlement prévoit que seule une activité de petite enfance ou de services administratifs peut s'y exercer. Il est donc impossible de les transformer en locaux associatifs.

Aujourd'hui, la Mairie continue d'étudier des hypothèses compatibles avec les contraintes du règlement de copropriété. L'installation d'un service administratif municipal est actuellement examinée.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur DUPLEX pour une troisième question orale.

Monsieur DUPLEX en donne lecture.

*« Nous, élus du Conseil municipal, avons reçu en tant que parents d'élève une copie d'une lettre ouverte de l'ensemble des associations de parents d'élèves des écoles élémentaires publiques de Sèvres, ce qui est tout à fait notable. Ce courrier relatif au changement de formules tarifaires, que nous avons voté en décembre 2021 dans ce Conseil, fait état « d'écarts importants constatés avec une augmentation quasi systématique sur les factures au réel touchant principalement les familles nombreuses et les structures monoparentales ».*

*Ce courrier rejoint donc les alertes que Sèvres en transition vous passait dans ce Conseil fin 2021, avec force d'exemples et de calculs, sur des hausses importantes auxquelles pouvait conduire l'application de la nouvelle formule et que vous avez traitées par la dénégation, voire par la calomnie dans le Sévrien, sans organiser aucune réunion de travail avec les élus, qu'ils soient de l'opposition ou pas.*

*Notre question est simple : je ne veux pas refaire le match de décembre, mais pour l'avenir, quand engagerez-vous des démarches de transparence avec l'ensemble des élus de votre Conseil municipal lors de projets municipaux structurants pour les sévriens ?*

*Je vous remercie de votre réponse. »*

Monsieur le Maire remercie Monsieur DUPLEX pour sa question. Compte tenu de l'importance des critiques faites à la majorité, il souhaite répondre lui-même au nom de celle-ci.

Comme cela a été dit et fait depuis le lancement de cette réforme, la Mairie continue à recevoir et à informer en toute transparence les parents d'élèves. Ainsi, la lettre évoquée précédemment lui a été transmise par l'ancienne secrétaire de la section socialiste de Sèvres et candidate aux élections départementales de 2021 au nom de l'ensemble des organisations de parents d'élèves. Ce groupe de parents d'élèves sera reçu le 9 juin prochain. La majorité municipale examinera avec eux les points qu'ils veulent évoquer.

Comme cela a été dit et fait depuis le lancement de la réforme, la Mairie reste très attentive à ses vrais effets. Selon Monsieur le Maire, la majorité n'est pas dogmatique, mais pragmatique. Elle ne veut pas se baser sur des incantations ou des slogans, mais sur des situations concrètes. C'est pourquoi, comme annoncé, elle analyse actuellement les factures de trois mois révolus (février, mars, avril) afin de vérifier si la réforme atteint les buts fixés et assumés par la majorité. Ces objectifs sont la

suppression des effets de seuil, le soutien aux familles monoparentales comme aux familles nombreuses et l'octroi de liberté aux familles pour qu'elles puissent adapter leur fréquentation à leur mode de vie.

Comme cela a été dit depuis le lancement de la réforme, si la majorité observe que des adaptations sont nécessaires, alors elle en informera l'assemblée municipale en toute transparence.

Monsieur le Maire invite Monsieur DUPLEX, deux ans après l'élection du Conseil, à accepter de ne pas avoir été élu sur la liste victorieuse de la majorité municipale et de ne pas participer à son travail. Il lui demande par ailleurs de reconnaître que, à Sèvres, l'opposition est suffisamment informée sur les différentes questions de la Ville, structurantes ou pas, pour remplir son rôle. Or, le rôle de l'opposition n'est pas de conduire la Ville, mais de contrôler l'exécutif qui lui-même s'appuie sur la population.

Monsieur le Maire lève la séance. Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 30 juin.

Il rappelle que l'inauguration du stade des Fontaines rénové et rendu accessible aura lieu samedi prochain à 10 heures.

Actuellement se tient un festival de la Céramique partout dans la Ville. Une exposition se tiendra jusqu'au 6 juin à la Rotonde du SEL. Des manifestations auront lieu dans l'ensemble de la Ville. Des assiettes réalisées par les enfants de Sèvres dans les ateliers de la Manufacture seront exposées à la médiathèque jusque dans le courant du mois de juin. Les ateliers municipaux de Sèvres exposent leurs productions salle Loubat. Dimanche prochain de 10 à 19 heures se tiendra un marché de céramique sous le nom « Terre de Sèvres » sur l'avenue Camille Sée. Ce festival de la Céramique se tient à Sèvres pour sa première édition.

Pour des questions sanitaires, Monsieur le Maire propose d'attendre le Conseil de fin d'année scolaire, le 30 juin, pour convier l'assemblée à un pot.

*La séance est levée le 19 mai 2022 à 19 heures 28.*

*Procès-verbal, approuvé à l'unanimité, en séance du Conseil Municipal du 30 juin 2022.*



*Le secrétaire de séance*  
**Thierno-B NDIAYE**



**Grégoire de LA RONCIÈRE**  
Maire de Sèvres  
Vice-Président de Grand Paris Seine Ouest  
Conseiller Départemental des Hauts-de-Seine